

# Conseil municipal du 19 juin 2008

60 délibérations étaient à l'ordre du jour de ce Conseil municipal, essentiellement consacré à la mise en œuvre du budget 2008 et à des affaires diverses. Pascal Popelin était le rapporteur pour 9 d'entre-elles.

## **Décision modificative budgétaire de la ville de Livry-Gargan n°1 pour l'exercice budgétaire 2008**

Pascal Popelin a présenté la première décision budgétaire modificative de l'année, permettant d'ajuster la prévision initiale à l'évolution des besoins de la commune.

En section de fonctionnement cette décision modificative est minime, puisqu'elle porte sur des dépenses nouvelles de 99 498€ (sur une masse initiale d'environ 50,8 millions d'euros). Il s'agit pour l'essentiel de faire face aux augmentations des coûts des fluides et des carburants.

En section d'investissement, les dépenses nouvelles sont plus conséquentes, puisqu'elles s'élèvent à 2 445 252€ (pour une masse initiale d'environ 20,5 millions d'euros). Les principales dépenses nouvelles concernent deux acquisitions foncières destinées à la réalisation de logements sociaux (27-29 avenue Winston-Churchill et 5-7 avenue Anatole-France). Ces biens ayant vocation à être revendus rapidement, leur achat a été financé par un emprunt supplémentaire de 2,4 millions d'euros. Les autres dépenses d'investissement nouvelles ont été financées par redéploiement de crédits. Il s'agit pour l'essentiel du lancement du programme d'enfouissement de fibre optique pour améliorer la desserte en haut-débit de la commune (70 000€), du renforcement des aménagements de sécurité de l'avenue Voltaire (37 000€), de crédits complémentaires pour la construction des vestiaires et du club house du rugby au parc des sports Alfred-Marcel Vincent (31 000€, en raison de la nécessité de conforter les fondations une fois constaté l'état du sol et du sous-sol), d'avenants aux marchés de réalisation du restaurant scolaire Jacob (27 452€, soit environ 1% du cout initial estimé du programme), de la mise en conformité de l'ascenseur du Conservatoire municipal de musique et de danse (21 000€). Des crédits nouveaux ont également été provisionnés pour faire face aux besoins en matière de sécurité des bâtiments communaux (50 000€) et de voirie (23 000€).

## **Décision modificative n°1 du budget annexe 2008 du service de soins infirmiers à domicile**

Pascal Popelin a présenté cette modification minime, portant sur 346€ en fonctionnement et 4 722,33€ en investissement (reprise du résultat 2007 conformément à la réglementation M22).

## **Ajustement des crédits de paiement pour les opérations pluriannuelles d'investissement**

Lors du vote du budget primitif de la ville pour 2008, le Conseil municipal a inscrit une autorisation de programme de 3 289 000€ pour l'ensemble du projet d'extension et de réhabilitation du gymnase Jacob. Des crédits de paiement avaient été prévus pour l'exercice 2008 à hauteur de 200 000€. Le jury de concours, réuni le 19 mai 2008, ayant demandé aux trois équipes concurrentes de retravailler leurs projets avant de désigner le lauréat, il n'est plus nécessaire de maintenir une prévision de dépense à hauteur de 200 000€ pour 2008. Pascal Popelin a proposé au Conseil municipal de réduire de 150 000€ les crédits de paiement 2008 (cette somme a été redéployée pour financer une part des dépenses d'investissement nouvelles prévues dans la décision modificative n°1 du budget de la ville).

## **Admissions en non valeur de taxes d'urbanisme**

Pascal Popelin a informé le Conseil municipal du caractère irrécouvrable de six taxes d'urbanisme dues au titre des exercices budgétaires 1995 à 2004. Le trésorier principal de Livry-Gargan ayant

présenté ses arguments, les admissions en non valeur ont été acceptées pour un montant total de 2 274€.

### **Remise de pénalité**

Pascal Popelin a proposé d'accepter à titre gracieux la remise des pénalités de 64,58€ infligées par l'administration fiscale à un contribuable ayant payé ses taxes locales d'urbanisme avec retard, considérant que la somme due avait bien été acquittée.

### **Rejet de demande de remise de pénalité**

Pascal Popelin a proposé de rejeter la demande de remise à titre gracieux de pénalités infligées par l'administration fiscale à un citoyen ayant payé avec retard une amende décidée par le juge pour édification sans autorisation d'une annexe sur sa propriété, considérant que l'amende sanctionnait le non respect des règles d'urbanisme.

### **Dérogation au repos dominical**

Pascal Popelin a présenté trois délibérations, proposant un avis favorable à la dérogation au repos dominical pour les trois magasins « Go sport », « Halle aux chaussures » et « Gémo », situés à Livry-Gargan, considérant la nature de l'activité de ces enseignes et la pratique observée dans ces secteurs en Seine-Saint-Denis. Une fois les avis du Conseil municipal rendus, les décisions appartiennent au préfet.